

La Commission européenne règle ses comptes avec Intel

Le groupe américain, leader mondial des semi-conducteurs Intel s'était vu infliger au mois de mai [une amende record de 1,06 milliard](#) d'euros (1,45 milliard de dollars) pour avoir abusé de sa position dominante face au concurrent AMD. Une amende [salée](#).

Face aux accusations de partialité et aux demandes de preuves, la Commission européenne a donné en détail ses arguments. Dans son [rapport](#), la Commission avait alors avancé qu'Intel avait payé des constructeurs informatiques pour **annuler ou reporter des projets de lancement de produits utilisant les puces de son concurrent AMD**. La firme Intel a clairement contesté cet argument avancé par l'instance européenne. Elle a même déclaré que l'amende de plus d'un milliard de dollar était « [manifestement disproportionnée](#) ». Fin du premier round.

D'un autre côté, la Commission dit avoir poursuivi son enquête et montre désormais qu'Intel a mené deux types de pratiques illicites. A la lecture de documents internes de clients d'Intel, tels que **Dell, Hewlett-Packard, NEC ou Lenovo**, Bruxelles soulève des communications plutôt claires. Ainsi une présentation interne du groupe Dell datant de février 2003 indique que si la société compte changer tout ou partie de son unité centrale de traitement pour AMD, les **représailles d'Intel** « *pourraient être sévères et prolongées avec impact sur toutes les lignes d'activité* ».

Dans le même sens, selon un *e-mail* d'un des dirigeants d'Intel de décembre 2006, Lenovo explique avoir mis fin à « *un accord lucratif* » avec Intel selon lequel le groupe chinois ne devait pas présenter de portables équipés de produits AMD en 2007...

Les détails de la Commission, sur 500 pages, viennent donc lever les hypothèses de [discrédit](#) lancée contre l'organisation européenne. De son côté, Intel a déjà publié une déclaration dans lequel il revient sur la décision de la Commission européenne. La bataille continue. Le perdant, le paiera... cher.